

**Dahir portant promulgation de la loi n°34-20  
portant approbation de l'Accord entre le  
Royaume du Maroc et le Japon sur la  
promotion et la protection de  
l'investissement, fait à Rabat  
le 8 janvier 2020**

**Dahir n°1-20-98 du 16 jourmada I 1442 portant  
promulgation de la loi n°34-20 portant  
approbation de l'Accord entre le Royaume  
du Maroc et le Japon sur la promotion et la  
protection de l'investissement, fait à Rabat  
le 8 janvier 2020<sup>1</sup>.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier  
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55  
(2<sup>ème</sup> alinéa),

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite  
du présent dahir, la loi n°34-20 portant approbation de l'Accord  
entre le Royaume du Maroc et le Japon sur la promotion et la  
protection de l'investissement, fait à Rabat le 8 janvier 2020, telle  
qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des  
conseillers.

Fait à Fès, le 16 jourmada I 1442 (31 décembre 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

---

1 - Bulletin Officiel N°6958 du 21 jourmada II 1442 (4-2-2021), p 314.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du  
« Bulletin officiel » n°6953 du 4 jourmada II 1442 (18 janvier 2021).

**Loi n°34-20**  
**portant approbation de l'Accord entre**  
**le Royaume du Maroc et le Japon sur la**  
**promotion et la protection de l'investissement,**  
**fait à Rabat le 8 janvier 2020**

**Article unique**

Est approuvé l'Accord entre le Royaume du Maroc et le Japon sur la promotion et la protection de l'investissement, fait à Rabat le 8 janvier 2020.